Rapport de la Commission de gestion et des finances

au Conseil communal de St-Barthélemy

relatif au Préavis municipal N° 09/2026

Ajustement du bilan pour le passage au MCH2

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères communales,

Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission de gestion et des finances, désignée pour la législature 2026-2031 et composée de Messieurs :

- Jean-Luc Blanc
- Antoine Logoz
- Philippe Petoud
- Alain Favre
- Vincent Favre

s'est réunie le lundi 28 septembre 2026 à 18h15, dans les locaux de l'administration communale, avec une délégation de la Municipalité composée de Madame la Syndique Céline Meyer et de Monsieur Philippe Langlet, municipal en charge des finances communales, afin d'obtenir les explications de la Municipalité sur le préavis susmentionné. Elle s'est ensuite réunie le 29 septembre 2026 afin de délibérer et d'établir le présent rapport.

La Commission remercie la Municipalité pour la qualité des échanges et des informations transmises.

1. Objet et portée du préavis

À partir de l'exercice 2027, les communes vaudoises tiendront leurs comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). La Municipalité demande au Conseil de reclasser deux immeubles : l'ex-bâtiment administratif (compte 9143.351) quitte le patrimoine administratif (PA) pour le patrimoine financier (PF), et la buvette avec le terrain de foot (compte 9123.03) fait le chemin inverse.

Pour situer l'enjeu : le patrimoine administratif regroupe les biens nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques, qui ne peuvent pas être vendus librement, alors que le patrimoine financier regroupe les biens qui peuvent être cédés sans nuire à ces tâches et que la Commune détient pour en tirer un revenu ou valoriser son capital. Le passage de l'un à l'autre exige une décision du Conseil.

2. Constatations et analyse de la Commission

2.1 Valeurs concernées

Selon le bilan 2025, l'ex-bâtiment administratif figure au patrimoine administratif pour CHF 40'000.00 (CHF 62'000.00 en 2024, après un amortissement de CHF 22'000.00). La buvette et le terrain de foot figurent au patrimoine financier pour CHF 230'720.95 (CHF 240'720.95 en 2024).

2.2 Points relevés par la Commission

Charge d'amortissement nouvelle. Le patrimoine administratif est obligatoirement amorti, contrairement au patrimoine financier. En entrant au patrimoine administratif, la buvette et le terrain

de foot généreront une charge annuelle dès 2027, à intégrer au budget. À titre purement illustratif, CHF 230'720.95 amortis sur 30 ans représentent environ CHF 7'700.00 par an ; la durée réelle reste à confirmer, ce qui compte tenu de l'état actuel de ladite buvette devrait être sensiblement plus courte.

Évaluation du patrimoine financier. Sous MCH2, le patrimoine financier est en principe évalué à sa valeur de marché. L'ex-bâtiment administratif, inscrit à CHF 40'000.00, pourrait valoir davantage, et une réévaluation modifierait les capitaux propres. Le préambule du préavis parle de capitaux propres, mais la décision demandée ne porte bien que sur le reclassement.

Buvette et terrain de foot au patrimoine administratif. Le transfert est cohérent avec l'usage public de ces installations.

2.3 Appréciation

Le reclassement des bâtiments est obligatoire pour le passage à MCH2 et seuls les deux concernés par le présent préavis sont touchés.

3. Conclusions de la Commission

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et des finances propose de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

- vu le préavis municipal N° 09/2026 du 8 septembre 2026 relatif à l'ajustement du bilan pour le passage au MCH2,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

de reclasser l'ex-bâtiment administratif, compte n° 9143.351, du patrimoine administratif (PA) au patrimoine financier (PF) ;

de reclasser la buvette et le terrain de foot, compte n° 9123.03, du patrimoine financier (PF) au patrimoine administratif (PA).

St-Barthélemy, le 29 septembre 2026

Pour la Commission de gestion et des finances :

Jean-Luc Blanc

Antoine Logoz

Philippe Petoud

Alain Favre

Vincent Favre